

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VEUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 24 FÉVRIER 2020

Conseillers élus : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoirs : 2
Absent non excusé : 2
Absents excusés : 3

Date de convocation : 18 février 2020

Etaient présents : Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Dominique WEYANT ; M. Christian FORFERT ; M. Christian SCHMITZ ; Mme Enza BAROTTE ; Mme Julie LAFFAY ; M. David HEIB ; Mme Géraldine CAPRON ; Mme Véronique THILL ; M. Claude NEVEUX.

Etaient absents excusés : M. Pascal JOLIOT a donné procuration à Mme Enza BAROTTE ; Mme Hélène FAVRE MONNET a donné procuration à M. Christian SCHMITZ ; M. Nicolas ROQUEL.

Absent non excusé : M. Gérard IMBS ; Mme Cindy DOS REIS.

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 27 janvier 2020.

Mme Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

DELIB 7.1-005/2020 : COMPTE DE GESTION 2019

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que le compte de gestion doit être identique aux comptes de l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les documents de l'exercice 2018, la liste des titres et le détail des dépenses effectués, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats ordonnancés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VOTES :

9 POUR

3 ABSTENTIONS

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Préfecture pour contrôle de la légalité le 03 mars 2020 et sa publication le 03 mars 2020.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 03 mars 2020
Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU

Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20200224-2020DEL005-DE
Reçu le 09/03/2020

